



SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
6EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018

26 È 27 DI LUGLIU
26 ET 27 JUILLET

2018/E6/050

Question déposée par Mme Isabelle FELICIAGGI
Au nom du groupe "LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE"
"A CORSICA INDÈ A REPUBBLICA"

OBJET : Prise en charge des frais de transport des malades et de leurs familles sur le continent

Messieurs les Présidents,
Madame la Présidente de l'Office des transports de la Corse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,

Suite au courrier de l'Association *Inseme*, la semaine dernière, comportant un certain nombre de propositions visant à améliorer la prise en charge des malades devant se déplacer sur le continent pour raison médicale ainsi que leurs familles, ma question s'adresse à Madame la Présidente de l'Office des Transports destinataire également de ces demandes.

En effet, en raison de notre insularité, la prise en charge et le transport des malades, et particulièrement des enfants et de leur famille, depuis la Corse pour une prise en charge médicale adaptée sur le continent, car elle n'existe pas sur place, revêtent un caractère particulièrement important, dont nous devons nous préoccuper.

Evidemment, il est du devoir de la Collectivité de Corse de tout mettre en œuvre pour aider ces familles afin de simplifier au maximum les procédures et lourdeurs administratives, les laissant se concentrer sur ce qui est le plus important : leur santé et leur guérison.

Ainsi, en corollaire à la « convention triennale de dispositif d'aide aux familles des enfants originaires de Corse hospitalisés sur le continent » que nous allons renouveler lors de cette session, permettant une aide à l'hébergement, je souhaiterais savoir qu'elles sont les mesures fortes que l'Office des transports de la Corse inclura dans la prochaine Délégation de Service Publique aérienne entre la Corse, Nice, Marseille et Paris pour la période 2020-2023 afin de faciliter le transport de ces malades et de leur famille ?

Je vous remercie.